



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 10 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Canicule : retour au dispositif estival de veille saisonnière

Le département de l'Ardèche n'est plus classé en vigilance canicule.

Le dispositif de veille sanitaire, applicable du 1^{er} juin au 31 août, reste cependant en place.

La Préfecture vous recommande de vous assurer :

- que votre habitation permet de limiter les conséquences de fortes chaleurs et dispose de volets extérieurs, de rideaux ou de stores permettant d'occulter les fenêtres, et que votre réfrigérateur est en bon état de fonctionnement,
- que vous disposez de ventilateurs, voire de climatiseurs,
- que vous connaissez les lieux climatisés proches de votre domicile tels que les grandes surfaces, les cinémas, certains lieux publics,
- que les personnes âgées, les personnes fragiles ou isolées de votre famille, de votre entourage ou de votre voisinage peuvent être suivies, accompagnées et aidées dans leur vie quotidienne en cas de forte chaleur,
- si vous souffrez d'une maladie chronique et/ou suivez un traitement médicamenteux, consultez votre médecin traitant afin qu'il vous donne les conseils nécessaires ou adapte éventuellement votre traitement,
- **dans tous les cas**, s'il est prévu de fortes chaleurs et que vous vous interrogez sur votre santé ou celle d'une personne de votre entourage, consultez votre médecin traitant ou votre pharmacien qui pourra vous donner tous conseils utiles.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

